



## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 2017 à 08h00**

**Présents : 23 – Pouvoirs : 4**

#### **I – DOMAINE DE RAJAT – APPROBATION DE LA CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (Château et partie du parc)**

Suite à l'acquisition du Domaine de Rajat par la commune, un appel d'offres en vue d'un appel à projet a été lancé.

Après étude des différents candidats, la société « PLACES OF EVENTS » a été retenue en vue d'exploiter sous le nom commercial de « château de Rajat ».

Pour cela une convention d'occupation du domaine public a été établie entre la Commune et la Société retenue, à effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Il convient de valider cette convention et d'autoriser le Maire à effectuer toutes les formalités nécessaires à l'aboutissement de la décision.

**ADOPTÉ PAR 24 VOIX POUR ET 3 ABSTENTIONS (V.Murillo – C.Poncet – N.Durand).**

#### **II – DÉTERMINATION DE LA LISTE DES EMPLOIS BÉNÉFICIAIRES D'UN LOGEMENT DE FONCTION**

Suite à l'acquisition par la Commune du Domaine de Rajat comportant notamment des logements dans les dépendances, il est nécessaire de fixer la liste des emplois bénéficiaires d'un logement de fonction ainsi que les obligations liées à l'octroi dudit logement. La liste sera complétée par le logement occupé par le gardien de la salle pluraliste.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

La séance est levée à 08h30.